

ELECTIONS IUFM 2003

(SNUipp SNES SNEP SNUEP SNESUP)

IUFM : des formateurs pour une formation de qualité

◆ Développer dans les IUFM des équipes pluri-catégorielles de formateurs

La qualité de la formation dépend beaucoup de la diversité et de la qualité des équipes qui l'assurent. Celles-ci doivent rassembler l'ensemble des compétences et qualifications nécessaires à une formation des maîtres : enseignants-chercheurs, professeurs de premier et second degrés affectés dans les IUFM ou associés, conseillers pédagogiques et maîtres formateurs. Il faut développer la complémentarité de leurs interventions, qui permet de mettre en œuvre tous les aspects théoriques et pratiques de la formation.

Ces équipes doivent être organisées autour d'un nombre conséquent de professeurs permanents affectés en IUFM, et être collectivement responsables de la continuité de la formation, de son évaluation et de ses ajustements.

Veiller au fonctionnement effectif de telles équipes doit être une des responsabilités des CA et CSP. Le recrutement des membres de ces équipes doit se faire sur des critères transparents.

◆ Garantir aux formateurs des services adaptés aux missions

Chaque IUFM a établi des règles propres de gestion et de décompte des services des différentes catégories de personnels. Cette situation génère des inégalités et des charges de travail inacceptables. Les syndicats de la FSU revendiquent un cadrage national intégrant dans le temps de service tous les actes pédagogiques : enseignements, visites, séminaires et suivis de mémoire, suivis de dossiers, tutorat... Dans ce cadre, le temps pour le travail collectif, la coordination, les tâches administratives et la recherche doit être pris en compte.

Il en est de même pour les formateurs en temps partagés et les formateurs associés. Ils doivent pouvoir participer effectivement au travail de concertation et de suivi des étudiants et stagiaires en IUFM. Tout ceci suppose de transformer la pléthore d'heures complémentaires en postes.

◆ Préserver les statuts et les droits de chacun

Dans le cadre de choix politiques et de restrictions budgétaires, des tentatives de remise en cause des statuts des personnels au profit de contrats individualisés entre directions et enseignants se développent.

En ce sens, les certifiés de documentation ne doivent pas se voir imposer des services contraires à leur statut. La spécificité de leur travail doit être affirmée, défendue et conservée.

La FSU s'oppose à toute remise en cause des statuts et exige leur amélioration.

Les enseignants-chercheurs doivent obtenir un déroulement de carrière équivalent à celui de leurs collègues en université (promotion, changement de classe) de même pour les personnels second degré qui doivent bénéficier du même déroulement que ceux des collèges et lycées (promotion, liste d'aptitude, hors-classe).

Tous les personnels, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, doivent toucher les primes, ou fractions de prime ou indemnités, correspondant à leurs fonctions afin de mettre un terme à la situation inique faites à certains d'entre eux.

◆ Programmer la formation de tous les formateurs

Former des enseignants est une mission, elle s'apprend.

La FSU souhaite qu'elle s'acquière au cours de la carrière par des formations qualifiantes assurées sur le temps de service. Cette formation pourrait déboucher sur une certification universitaire reconnue.

Dès la première année d'exercice en IUFM, un plan de formation continue intégrant diverses formes de travail (groupe de recherche action, colloque,...) doit être offert à l'ensemble des formateurs de toutes catégories.

◆ **Développer la recherche en IUFM**

Aucune formation de haut niveau pour les enseignants ne peut se concevoir sans un lien étroit et permanent avec toutes les formes de recherche : disciplinaire, didactique ou en éducation.

La reconnaissance des missions de recherche des IUFM passe prioritairement par un recrutement accru d'enseignants-chercheurs.

Tous les personnels des IUFM doivent pouvoir être associés à des équipes de recherche animées par les enseignants-chercheurs de l'établissement ou des Universités de rattachement.

Les moyens de diffusion des résultats de ces recherches doivent être programmés dans les budgets des établissements.

◆ **Améliorer la démocratie dans les instituts**

L'organisation des IUFM doit être repensée afin d'assurer un meilleur fonctionnement de la vie collective et garantir des conditions démocratiques pour les prises de décision.

La représentation des personnels et des usagers dans les différentes instances (CA, CSP,...) doit être revue afin de garantir une meilleure présence des acteurs de la formation.

Les représentants des personnels dans ces instances doivent disposer des moyens d'assurer correctement leurs mandats : temps, moyen d'information etc...